

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONCON**

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

**Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

**Absents excusés :** ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à PEYRON Michel, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEoud Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à PARPILLON Christian, BLANCHET Ouria donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, SCARAFAGIO Stéphane, MARROU Jehanne, BERTRAND Gina.

**Absents :** GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, BACHENET Claude.

**RAPPORT N° 2025/235 : ZAE d'Entraigues II Parcalle AL746- Conventions de servitudes et de mise à disposition au profit de ENEDIS**

Dans le cadre du développement de 2 entreprises (pose de panneaux photovoltaïques) situées dans la ZAE Entraigues II sur la commune d'Embrun, il est nécessaire de réaliser de travaux sur le réseau de distribution électrique.

Pour cela il est nécessaire d'autoriser le gestionnaire de réseau ENEDIS à procéder à des travaux sous la voierie (Parcalle AL 746 appartenant à la CCSP).

Les travaux sont entièrement à la charge d'Enedis, y compris remise en état du domaine public.

Ces conventions de servitude sont conclues contre des indemnités uniques et forfaitaires, l'une de 300 € et l'autre de 62€, sans transfert de propriété et pour une durée correspondant à la durée de vie des ouvrages.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les 2 conventions de servitudes concernant les travaux de raccordement photovoltaïque sur la parcalle AL 746 au bénéfice des entreprises Métallerie Mathieu BROUSSE, propriétaire du lot n°18 (parcelles AL 764) et BELLACOOLA représentés par Alban FAURE et Florent LAGIER, propriétaires des lots n°01 et n°02 (parcalle AL 748 et AL785).

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**



**La Présidente,**

**Chantal EYMEoud**